

Unité de rattachement :	No : 2350	Nom : Département d'éducation et formation spécialisées	Code CAFF :
--------------------------------	------------------	--	--------------------

Sigle :	<i>ASS4885</i>	Espace réservé au Bureau des études Code CAFF confirmé :
Titre complet :	Orthodidactique du français au secondaire 2	
Titre abrégé :		
Crédits :	4	
Objectifs du cours :	Ce cours est centré sur la pratique orthopédagogique, favorisant l'articulation enseignement, apprentissage et évaluation. Il vise la mobilisation et la mise en relation systématique des connaissances théoriques, scientifiques et pratiques dans le cadre de création de portraits de classe, d'études de cas et d'élaboration d'activités de rééducation auprès d'élèves du secondaire éprouvant des difficultés scolaires en lecture-écriture.	
Sommaire du contenu :	Les contenus sur l'apprentissage de l'écrit seront mobilisés dans une démarche de résolution de problèmes pour soutenir les élèves en tenant compte de leurs besoins. Ils seront présentés à travers les étapes d'une démarche d'évaluation et d'intervention orthodidactiques en lecture-écriture, auprès d'élèves du secondaire ayant des besoins particuliers : en classe ordinaire, en classe d'adaptation scolaire selon différents cheminements, différentes modalités d'enseignement, différents contextes éducatifs et différents ordres d'enseignement (FGJ, FGA, FP).	
Compétences professionnelles en enseignement :	Compétences : 2, 3, 4, 5, 7 et 13	
Modalités d'enseignement :		
Conditions d'accès :	Avoir fait une demande de placement en stage 4 ou en pratique supervisée	
Cours concomitant(s) :		
Préalable(s) :	ASS4875: orthodidactique du français au secondaire I	

Justifications et informations complémentaires

Réponses obligatoires

A. À quels besoins répond ce cours? Quels sont les éléments qui en justifient la création?

Il s'agit d'un cours obligatoire portant sur l'orthodidactique de la lecture et de l'écriture. L'enseignement de la lecture et de l'écriture représente une responsabilité des plus importantes des orthopédagogues et des enseignants de l'adaptation scolaire, appelés à développer des plans de rééducation et des activités d'enseignement adaptées aux élèves, à partir d'évaluations spécifiques et rigoureuses tout au long du secondaire.

B. Dans quel(s) programme(s) s'insère-t-il ? Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (code à déterminer)

C. Ce cours constitue-t-il la modification en tout ou en partie d'un ou de plusieurs cours actuels du répertoire? Non Oui

Si oui : Quel(s) cours remplace-t-il? : ASS6055 difficultés d'apprentissage en lecture-écriture au secondaire, mais ce dernier n'est plus suffisant. Il est remplacé **en partie seulement**, étant donné que ce nouveau cours comprend 4 crédits et a pour mandat d'accompagner les stagiaires de 4e année.

Dans quel(s) programme(s) le remplacement doit-il être effectué? (Cochez la situation qui s'applique.)

Dans tous les programmes où le cours est offert.

D. Seulement dans certains programmes. Énumérez ces programmes : Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (code à déterminer)

E. À quelle fréquence prévoit-on offrir ce cours (nombre de groupes-cours par année et par trimestre)? 1 groupe par année à l'automne, cours annuel qui se poursuit à l'hiver pendant le stage

F. Dans quelle catégorie devrait se classer ce cours : magistral, atelier, technique, stage d'enseignement ou stage professionnel?

Magistral : indiquer le maximum pédagogique: 41

Atelier : indiquer le maximum pédagogique:

Technique : veuillez indiquer le local particulier demandé _____

Stage en enseignement

Stage professionnel

Confirmation de la catégorie du cours par le Bureau des études :

G. S'agit-il d'une activité dont l'évaluation se fera selon le type succès-échec?

Non Oui et la demande a été autorisée par la doyenne ou le doyen conformément au R5 (art.7.7) ou au R8 (art.9.6.1 i)

H. S'il s'agit d'une activité de cycles supérieurs soumise à une évaluation par un jury, sera-t-elle évaluée par une mention (Excellent, Très bien, Bien, Échec)? Non Oui

I. La création de ce cours implique-t-elle des ressources additionnelles (ressources humaines, incluant les auxiliaires d'enseignement, ou ressources matérielles et physiques)? Non Oui

Si oui, précisez les ressources qui sont requises :

Exigences de qualification pour l'enseignement (à titre indicatif) :

Diplôme :

Détenir un doctorat avec spécialisation dans le domaine des difficultés en langage écrit ou, à défaut, dans un domaine connexe pertinent à l'orthodidactique de l'écrit au secondaire.

Expérience :

Avoir une expérience depuis les dix dernières années, d'au moins trois ans dans le domaine spécifique du diagnostic et de la rééducation des difficultés d'apprentissage en langage écrit. Avoir une expérience correspondant au niveau secondaire.

Équivalence :

Détenir une maîtrise spécialisée dans le domaine spécifique des difficultés en compréhension et production écrite en plus de 5 années d'expérience professionnelle correspondant aux niveaux scolaires abordés dans le cours et ce, dans le domaine spécifique du diagnostic et de la rééducation des difficultés d'apprentissage en langage écrit depuis les 10 dernières années.

Signature de la direction du département

Date

Évaluation par la Faculté/École des coûts associés à ce cours

<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun coût	
<input type="checkbox"/>	Coûts totaux évalués à :	\$

S'il y a des coûts associés à ce cours :

<input type="checkbox"/>	Les coûts seront puisés à même l'enveloppe budgétaire de la Faculté/École.
<input type="checkbox"/>	Budget demandé (voir tableau joint)

Signature de la direction administrative de la Faculté/École

Date